

Insee Dossier

Languedoc-Roussillon



N°1

Octobre 2015

Les équipements sportifs en Languedoc-Roussillon en 2015

Zoom sur les :

- Bassins de natation
- Terrains de grands jeux
- Salles multisports
- Plateaux d'EPS, skateparks et sites vélo freestyle
- Sports traditionnels : balle au tambourin, course camarguaise et joutes nautiques



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



Ce dossier a été réalisé par l'Insee Languedoc-Roussillon en partenariat avec la DRJSCS.

Ont participé au Comité de pilotage :

DRJSCS	Estelle KESSELER, responsable de la cellule observation-veille-études Jean-Marc BERTRAND, responsable adjoint du pôle "Activités physiques et sportives"
--------	---

Insee	Ludivine BARNAUD, chargée d'études Pauline BUFFARD, chef de projet
-------	---

Une synthèse des résultats de ce dossier est présentée dans l'Insee Analyses Languedoc-Roussillon n°18
"Une offre d'équipements sportifs qui court après la démographie".

Conception maquette et couverture : *Michel LAMUR*
Rédacteur en chef : *Magalie DINAUCOURT*
Directeur de la publication : *Christian TOULET*

AVANT-PROPOS

En matière de politiques sportives, l'État doit faciliter au mieux l'accès à la pratique dans tous les territoires, notamment en matière d'offre d'équipements. Parmi les politiques menées, des aides financières sont accordées aux collectivités territoriales par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour des opérations de construction et de rénovation des équipements sportifs. La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est chargée d'instruire et sélectionne les dossiers de demande de subvention des collectivités. Dans ce contexte, la DRJSCS et l'Insee ont décidé de mener une étude visant à qualifier le parc des équipements du territoire, non seulement en termes de répartition géographique, mais également en temps d'accès. Les perspectives d'évolution démographique permettent également d'envisager dans quels territoires l'État pourrait intervenir et pour quels types d'équipements sportifs.

Cette étude dresse le bilan statistique portant sur 5 types d'équipements importants pour les politiques publiques instruites par la DRJSCS :

- les bassins de natation, dont l'offre représente un enjeu majeur à plusieurs titres : la pratique de la natation est fréquente, que ce soit dans une optique compétitive ou de loisir, ces installations sont aussi nécessaires pour la bonne conduite du plan ministériel « apprendre à nager » permettant de lutter activement contre les phénomènes, encore trop nombreux, de noyade. Les piscines sont enfin les équipements les plus coûteux tant en termes de coûts de construction que de fonctionnement, d'entretien ou de rénovation ;

- les terrains de football et de rugby, qui permettent, pour l'un la pratique du sport numéro un dans la région, et pour l'autre celle d'un sport en plein essor. L'aire d'évolution et l'emprise foncière pour ces disciplines n'est par ailleurs pas anodine ;

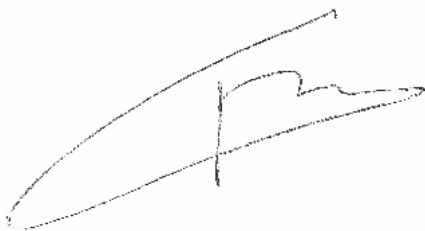
- les plateaux d'EPS et multisports de proximité, pour lesquels la DRJSCS a mené depuis 2008 une vaste campagne d'aide à la construction. Il était devenu nécessaire de faire un état des lieux de la répartition géographique de l'offre au sein du territoire. Les skateparks et sites de vélo freestyle viennent compléter une offre d'équipements en accès libre et plutôt destinée aux jeunes pratiquants ;

- les salles multisports, ou gymnases, qui accueillent de nombreuses activités et des publics différents, dont les scolaires ;

- enfin, la DRJSCS a souhaité valoriser les sports traditionnels et emblématiques du Languedoc-Roussillon (balle au tambourin, courses camargaises et joutes) en opérant un zoom particulier sur ces trois disciplines régionales.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les politiques publiques s'exerceront dans la région regroupant les actuelles Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cette étude s'inscrit donc dans une démarche de diagnostic, mais aussi de projection qui pourra alimenter un futur schéma régional du sport.

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
(DRJSCS)



M. Pascal ETIENNE

Le Directeur Régional de l'Institut national
de la statistique et des études économiques
(Insee)



M. Christian TOULET

Sommaire

Avant-propos	1
Bassins de natation	4
Terrains de grands jeux	6
Salles multisports	8
Plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle	10
Sports traditionnels : balle au tambourin, course camarguaise et joutes nautiques	12
Sources	14
Méthodologie	15
Définitions	16
Bibliographie	17

Bassins de natation

Un niveau d'équipement dans la moyenne avec des disparités territoriales marquées

En Languedoc-Roussillon, le nombre de bassins de natation rapporté à la population résidente est identique à celui de France métropolitaine hors Île-de-France. Toutefois, l'Hérault, département le plus peuplé de la région, est nettement moins bien doté en bassins au regard de sa population. Les zones montagneuses de la région, bien que mieux équipées sont souvent moins accessibles en temps, comme en Lozère ou dans des zones des Pyrénées-Orientales. En revanche, des territoires périurbains en forte croissance démographique, comme ceux entre Nîmes et Montpellier, entre Béziers et Montpellier et au nord-est de l'Hérault, pâtissent d'un manque de bassins, leurs habitants ayant alors des temps d'accès plus importants.

En 2015, les habitants du Languedoc-Roussillon disposent de 282 bassins de natation (*définition*). Selon les activités qui y sont pratiquées, ils se répartissent entre les bassins sportifs (44 %) permettant la pratique et/ou l'apprentissage de la natation, les bassins ludiques (35 %) pour la baignade de loisir et les bassins mixtes (21 %) avec une partie sportive et une autre ludique.

Dans la région, 9 bassins de natation sur 10 appartiennent au secteur public dont une grande partie aux collectivités locales (communes, EPCI, département...).

Une région moyennement équipée

Avec 1,0 bassin de natation pour 10 000 habitants, le Languedoc-Roussillon se situe dans la moyenne des régions de province (*figure 1*). Si ce taux d'équipement est identique à celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est en deçà de celui de Midi-Pyrénées, taux le plus fort des régions de province (1,6). L'accès à un bassin de natation est un enjeu d'autant plus important dans la région que le littoral méditerranéen et les nombreuses rivières offrent davantage d'opportunités de baignade aux Languedociens, et donc de risques de noyade (*cf. contexte*).

Mais l'Hérault moins bien doté

Rapporté à la population, le nombre de bassins de natation dans l'Hérault est inférieur

à la moyenne régionale et à celle de France de province : 0,7 bassin pour 10 000 habitants. Département le plus peuplé de la région, il connaît aussi la plus forte croissance démographique. Depuis 2010, deux bassins de natation y ont été construits, pour une croissance de population de + 13 300 personnes chaque année entre 2007 et 2012 et deux sont en projet pour 2016 et 2017. Les Gardois disposent de 1,1 bassin pour 10 000 habitants, niveau de la moyenne régionale, avec toutefois plus des trois quarts de bassins découverts, fermés une partie de l'année.

Dans une région au climat méditerranéen clément, les bassins découverts sont prépondérants avec près des deux tiers du parc. Ce fait caractérise les régions du sud de la France : 72 % en Midi-Pyrénées, 64 % en PACA et 67 % en Aquitaine, contre 50 % au niveau de la province. Bien que cette offre permette de répondre à la demande estivale, notamment touristique, elle n'est pas accessible toute l'année aux populations résidentes. Seuls 105 bassins du Languedoc-Roussillon sont couverts, permettant un accès tout au long de l'année. Cette offre est moindre qu'en moyenne de province (0,4 bassin couvert pour 10 000 habitants contre 0,5). Alors qu'en Lozère, au climat moins favorable, un quart des bassins sont couverts, l'offre globale y est la plus développée au regard de la population avec 0,6 bassin couvert pour 10 000 habitants.

Une bonne accessibilité en temps aux bassins de natation

En matière d'accès, plus de la moitié de la population réside dans une commune équipée d'au moins un bassin de natation. Par convention, leur temps d'accès est considéré comme nul (*méthodologie*). Parmi les villes de plus de 50 000 habitants où les temps d'accès réels peuvent être longs, Montpellier compte 13 bassins, Nîmes 15, Perpignan 9 et Béziers 3, alors que Narbonne, moins peuplée, en compte 6.

Les Languedociens ne résidant pas dans une commune équipée mettent en moyenne 12,5 minutes pour accéder à une piscine, de

Contexte

Dans une région où les lieux de baignade sont fréquents (mer, rivière et piscines particulières), favoriser la pratique de sports aquatiques et prévenir les risques de noyade est une priorité pour les acteurs politiques de la région.

L'apprentissage de la natation est aussi un enjeu de société. L'opération nationale "Apprendre à nager" 2015 initiée par le ministère chargé des sports est un programme destiné aux enfants de 6 à 12 ans. Pour assurer cet apprentissage, l'ensemble des territoires doit être doté de bassins aquatiques en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population résidente et scolaire.

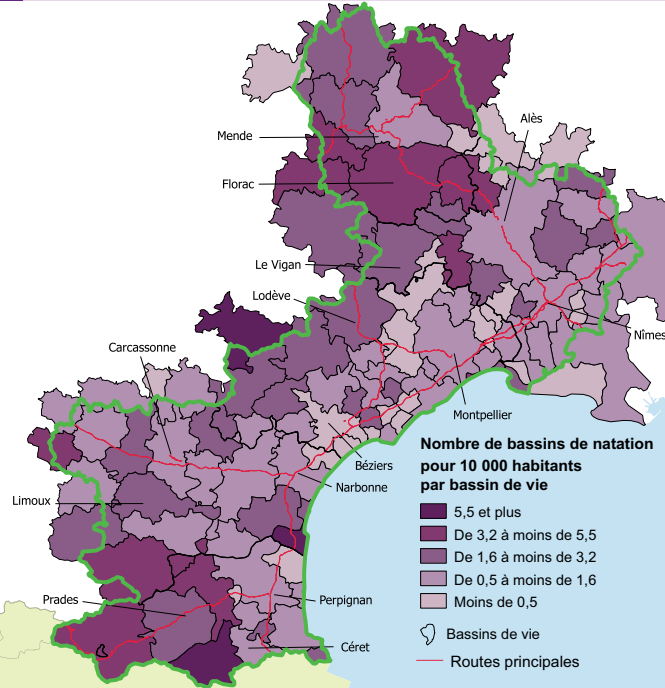
1 Bassins de natation - Chiffres clés

Unités : nombre, %, minutes

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France de province
Population	362 300	725 600	1 077 600	76 900	457 800	2 700 300	51 477 500
Nombre de bassins de natation	53	78	74	21	56	282	5 207
<i>dont couverts</i>	19	19	40	5	22	105	2 591
Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	1,5	1,1	0,7	2,7	1,2	1,0	1,0
Nombre de communes équipées	28	37	34	16	32	147	2 604
<i>en pourcentage</i>	6,4	10,5	10,1	8,6	14,3	9,6	7,4
Population des communes équipées	178 100	371 700	626 600	32 000	252 300	1 460 600	25 399 600
<i>en pourcentage</i>	49,2	51,2	58,1	41,6	55,1	54,1	49,3
Part de population à plus de 15 minutes (en %)	17,1	14,1	16,9	24,0	6,3	14,6	14,4
Temps moyen d'accès pour les communes non équipées (en mn)	13,2	11,8	13,3	15,6	10,6	12,5	15,5

Champ : les bassins de natation sont une sous-catégorie des bassins aquatiques et comprennent les bassins ludiques, mixtes et sportifs.
Sources : Insee, Recensement de la population 2012 distancier Metric - DRJSCS, Recensement des équipements sportifs (RES 2015)

2 Taux d'équipement en bassins de natation par bassin de vie en 2015



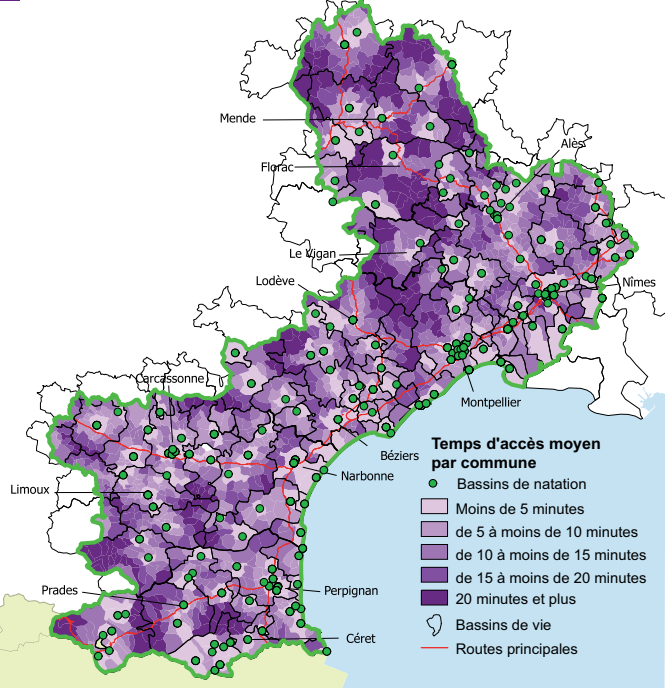
Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

11 minutes pour les Pyrénéaliens à plus de 15 minutes pour les Lozériens.

Des zones montagneuses bien dotées mais une moindre accessibilité

Les espaces montagneux et les espaces ruraux sont en moyenne mieux équipés (figure 2), mais les temps d'accès sont plus longs (figure 3). La Lozère, avec 2,7 bassins pour 10 000 habitants, affiche une accessibilité aux équipements plus difficile du fait de sa ruralité et de son relief montagneux : 22 % de ses habitants sont à plus de 15 minutes d'une piscine. En revanche, dans les zones montagneuses des Pyrénées-Orientales, les temps d'accès sont relativement faibles pour ce type de relief en raison d'un parc important et bien réparti, grâce aux stations de ski et au thermalisme. Par exemple, dans le bassin de vie (définition) de Font-Romeu-Odeillo-Via, les habitants sont en moyenne à 7 minutes d'un bassin de natation, grâce à un grand nombre d'équipements (5 bassins pour 10 000 habitants) et de sa spécialisation dans les entraînements de sportifs de haut niveau. Les zones entre les bassins de vie de Prades et Font-Romeu-Odeillo-Via, entre Prades et Céret et celle de Banyuls-sur-Mer ont néanmoins des communes aux temps d'accès supérieurs à 15 minutes. Dans le bassin de vie de Millas, qui ne compte aucun bassin de natation, les habitants mettent en moyenne plus de 9 minutes pour accéder à une piscine.

3 Temps d'accès aux bassins de natation en 2015



Note : le temps d'accès pour les habitants d'une commune équipée est considéré par convention comme nul. Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

Les bassins de vie audois sont globalement mieux dotés en bassins de natation qu'en moyenne régionale, à l'exception de celui de Coursan qui ne compte aucune piscine et dans une moindre mesure celui de Lézignan-Corbières. Pourtant, en raison du relief et de l'infrastructure routière, les temps d'accès y sont supérieurs à la moyenne régionale, notamment sur les bassins de vie d'Espérasa, de Quillan, de Bram et de Lézignan-Corbières.

Des zones interurbaines en manque d'installations

Les habitants des communes périphériques aux grandes villes ne disposent pas toujours de piscine proche. C'est le cas des bassins de vie de Sommières, de Castries, de Baillylagues, situés entre Nîmes et Montpellier. De même, au nord de Montpellier, les bassins de vie de Ganges, de Gignac et de Saint-André-de-Sangonis ne disposent d'aucune piscine sur leur territoire. Ainsi, une grande partie de leurs habitants sont à plus de 15 minutes d'une installation. À l'ouest du département, sur le littoral héraultais, les bassins de vie de Mèze, Marseillan, Florensac, Sérignan et Vias n'ont pas non plus de bassin de natation et le temps d'accès à la plus proche piscine peut y être important : 18 minutes pour Mèze dont la piscine la plus proche est à Montagnac. Dans l'hypothèse où les tendances actuelles en matière d'évolution démographique se prolongeaient d'ici 2030 (métho-

dologie), ces zones connaîtraient de fortes augmentations de population, ce qui pourrait accentuer le désajustement avec l'offre de bassins de natation.

Dans l'est du Gard, les habitants des bassins de vie de Bellegarde et de Manduel sont contraints d'effectuer un trajet de plus de 15 minutes pour accéder à la piscine la plus proche en raison d'un manque d'équipements. Il en est de même sur le bassin de vie de Bessèges.

Par ailleurs, malgré une bonne accessibilité en temps, les bassins de vie de Montpellier et de Béziers présentent d'ores et déjà des taux d'équipements moindres avec 0,5 bassin pour 10 000 habitants sur le bassin de vie de Montpellier et 0,3 pour celui de Béziers. Ces zones connaîtraient d'ici 2030 des augmentations de population notables si les comportements démographiques se poursuivaient.

Un parc de bassins vieillissant

Au-delà des besoins des futures populations, le parc actuel tend à vieillir et nécessitera des travaux de conformité, de rénovation et/ou de remise aux normes. Les piscines de la région ont été construites il y a 28 ans en moyenne. Les bassins les plus anciens sont ceux du Gard et les plus récents ceux de l'Hérault. En moyenne, les bassins ont effectué leurs derniers travaux de rénovation il y a 9 ans. Un quart des piscines ont fait l'objet de travaux pour cause de vétusté des bassins.

Terrains de grands jeux

Bonne accessibilité aux terrains de football et de rugby

Rapportée au nombre d'habitants, l'offre en terrains de grands jeux (football, rugby...) en Languedoc-Roussillon est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine hors Île-de-France : 6 contre 8 pour 10 000 habitants en 2015. Pourtant, la majorité de la population régionale vit dans une commune dotée d'un tel équipement sportif et la proximité des terrains de grands jeux aux axes autoroutiers favorisent également leur accessibilité. Ainsi, la quasi-totalité des languedociens a accès à un terrain de grands jeux en moins de 15 minutes en voiture. Les zones périurbaines ont un taux d'équipement en-dessous des moyennes régionale et nationale ; zones dont les besoins devraient s'accroître d'ici 2030 si les tendances démographiques passées se prolongeaient.

Avec 1 575 terrains de grands jeux (*définition*), principalement des terrains de football ou de rugby, le Languedoc-Roussillon apparaît comme l'une des régions les moins bien dotées de France de province pour ce type d'équipement sportif. Parmi ces terrains, 1 124 sont dédiés au football, 137 au rugby et 306 peuvent accueillir plusieurs disciplines. En 2015, la région compte 5,8 terrains de grands jeux pour 10 000 habitants, soit deux de moins qu'en France de province (7,7). Ce sont surtout les départements de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Gard qui présentent un moindre équipement au regard de leurs populations résidentes (*figure 1*).

Des temps d'accès courts aux terrains de grands jeux grâce aux grands axes routiers

Les terrains de grands jeux sont présents sur 48 % des communes, et notamment sur les plus urbanisées. Ainsi, la majorité de la population de la région vit dans une commune dotée d'un tel équipement sportif (92 %). La quasi-totalité des languedociens ont accès à un terrain de grands jeux en moins de 15 minutes en voiture (*figure 3*). Pour ceux ne résidant pas dans une commune équipée, ils mettent en moyenne près de 7 minutes.

Les implantations des terrains de football et de rugby se situent principalement dans des zones urbanisées et le long des grands axes routiers. Leur accessibilité pour l'organisation de tournois et de compétitions sportives en est ainsi facilitée. De ce fait, très peu de communes se trouvent à plus de 15 minutes d'un terrain. Dans les Pyrénées-Orientales et en Lozère, les temps moyens y sont plus importants en raison du relief montagneux, tout comme dans les Corbières.

Mais des zones urbaines sous-équipées au vu de la population résidente actuelle et future

Alors que les grandes villes de la région restent très accessibles grâce aux réseaux routiers, le taux d'équipement y est inférieur à celui de la région au vu de la population résidente. Par exemple, le bassin de vie de Montpellier possède 3,0 terrains pour 10 000 habitants, celui de Perpignan 4,5 et 3,8 terrains pour le bassin de Nîmes. Le niveau régional est de 5,8 et de 7,7 pour le national.

Les zones les plus urbanisées sont aussi en pleine expansion démographique et si les tendances démographiques se prolongeaient (*méthodologie*), la population serait amenée à se développer de façon importante. Plus encore que pour les autres équipements

sportifs, la construction de nouveaux terrains bien que nécessaire pourrait être difficile dans des villes déjà denses où le coût du foncier est important.

1 124 terrains de football en Languedoc-Roussillon

Le football est le premier sport pratiqué en nombre de licenciés : 67 300 licenciés en 2014 dans la région et 1 677 100 licenciés

Contexte

Le terrain de grands jeux est souvent l'équipement phare des petites communes pour la pratique sportive d'extérieur notamment du football ou du rugby, tant pour les associations que pour les établissements scolaires. De plus en plus de collectivités se tournent vers une réfection ou une construction en gazon synthétique pour ce type de terrain face à des conditions climatiques (sécheresses, inondations...) dégradant considérablement les terrains engazonnés qui nécessitent aussi un entretien important (aération, ensemencement, tonte, etc) et sont consommateurs d'eau, d'engrais, de pesticides, etc.

Ainsi, le Centre National pour le Développement du Sport a aidé ces dernières années 10 communes du Languedoc-Roussillon pour ce type de projet sur la base des directives précédentes.

1 Terrains de grands jeux - Chiffres clés

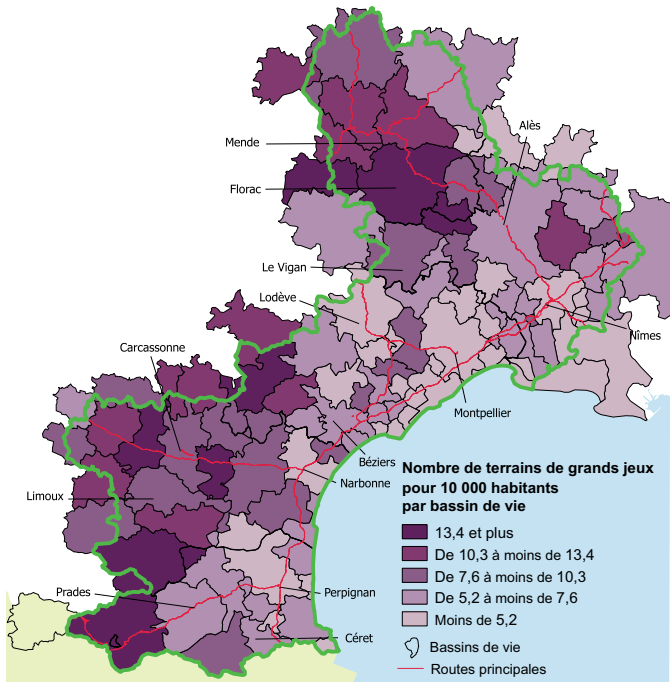
Unités : nombre, %, minutes

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France de province
Population	362 300	725 600	1 077 600	76 900	457 800	2 700 300	51 477 500
Nombre de terrains de grands jeux	322	431	484	91	247	1 575	39 497
dont terrains de football	198	397	349	76	104	1 124	34 837
terrains de rugby	40	17	37	1	42	137	2 232
terrains mixtes	83	16	94	13	100	306	2 242
Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	8,9	5,9	4,5	11,8	5,4	5,8	7,7
Nombre de communes équipées	172	212	200	53	111	748	17 196
en pourcentage	39,3	60,1	58,3	28,6	49,1	48,4	48,8
Population des communes équipées	311 100	673 400	1 023 800	52 800	432 200	2 493 300	46 087 600
en pourcentage	85,9	92,8	95,0	68,7	94,4	92,3	89,5
Part de population à plus de 15 minutes (en %)	0,6	0,3	0,2	3,1	0,4	0,4	0,2
Temps moyen d'accès pour les communes non équipées (en mn)	6,4	6,4	6,4	8,5	7,8	6,8	5,9

Champ : les terrains de grands jeux

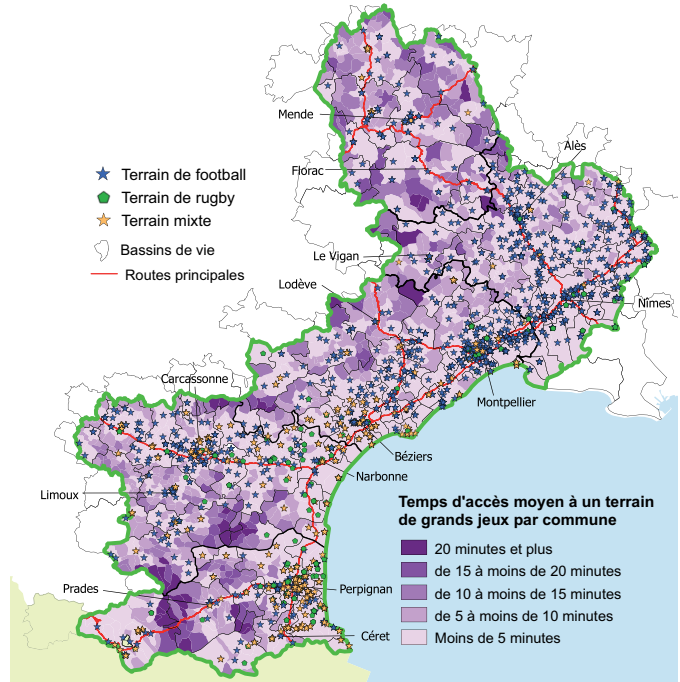
Sources : Insee, Recensement de la population 2012 distancier Metric - DRJSCS, Recensement des équipements sportifs (RES 2015)

2 Taux d'équipement en terrains de grands jeux



Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

3 Temps d'accès aux terrains de grands jeux en Languedoc-Roussillon



Note : le temps d'accès pour les habitants d'une commune équipée est considéré par convention comme nul.
Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

sur toute la France métropolitaine hors Île-de-France. Pourtant, la pratique licenciée de ce sport y est moins marquée qu'en moyenne des régions de province, avec 250 licenciés pour 10 000 habitants contre 330 en France métropolitaine hors Île-de-France. Dans la région, 1 124 terrains de grands jeux sont dédiés à ce sport. Les terrains de football les plus récents sont dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, dont l'ancienneté est de 19 ans en moyenne alors que les terrains gardois sont plus anciens, 28 ans en moyenne. Dans l'Hérault, 19 nouveaux terrains ont été construits ces cinq dernières années pour répondre à la croissance démographique.

La majorité des terrains de football de la région appartiennent aux communes, qui en assurent également la gestion et le choix du revêtement des surfaces des aires de jeux. Ce choix est un arbitrage entre coût d'installation, coût d'entretien, qualité de jeu, niveau d'utilisation et questions environnementales. Dans la région, les terrains de

football sont pour 70 % d'entre eux en gazon naturel, 14 % en stabilisé, 8 % en surface naturelle (type terre battue) et 6 % en gazon synthétique. Bien que faiblement représenté, ce type de surface, plus cher à l'installation, présente l'avantage d'un moindre coût d'entretien et d'une plus grande utilisation car moins soumis aux conditions climatiques et pouvant supporter davantage d'heures d'utilisation. En revanche les gazons naturels offrent une meilleure qualité de jeu selon les joueurs. Cependant, leur utilisation peut être limitée selon les conditions climatiques (grand froid, inondations) et ils nécessitent un entretien important.

137 terrains de rugby en Languedoc-Roussillon

Sous l'influence culturelle du Sud-Ouest de la France, le Languedoc-Roussillon est une région où le rugby (à XV et à XIII) est pratiqué par 28 800 licenciés soit 10 % des licenciés de ce sport en France de province.

La région dispose de 137 terrains de rugby dont 22 terrains spécifiques au rugby à XIII dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude uniquement. Les terrains de rugby de la région ont été construits il y a 25 ans en moyenne dont les plus récents sont ceux de l'Hérault et le seul stade exclusivement dédié au rugby construit en Lozère date de 1975. Dans ce département, le rugby est pratiqué sur des terrains mixtes. Entre 2009 et 2014, trois nouveaux terrains ont été construits dans l'Aude et un dans l'Hérault. Une grande partie des terrains de rugby sont en gazon naturel (95 %).

Salles multisports

Le Languedoc-Roussillon, une des régions les moins équipées en gymnases

Le Languedoc-Roussillon dispose de 472 salles multisports, dits gymnases, pour la pratique de nombreuses activités. Malgré la présence de grands clubs sportifs, le Languedoc-Roussillon figure parmi les régions de France métropolitaine hors Île-de-France les moins bien équipées en gymnases au vu de sa population résidente. Son taux d'équipement de 1,7 pour 10 000 habitants est largement inférieur à celui de province (2,9). Ce moindre niveau d'équipement au regard du nombre d'habitants concerne l'ensemble du territoire et plus particulièrement les zones en pleine expansion démographique, comme les territoires entre Montpellier et Nîmes, autour de Béziers et à l'est de l'axe Nîmes-Alès. Néanmoins, la quasi-totalité des Languedociens accèdent en moins de 15 minutes à cet équipement sportif.

Avec 1,7 salle multisports pour 10 000 habitants, le Languedoc-Roussillon est l'une des régions métropolitaines hors Île-de-France les moins bien dotées pour cet équipement sportif. La moyenne de province se situe à 2,9 (figure 1). Seules la Corse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont des taux également inférieurs à 2 gymnases pour 10 000 habitants. Ce moindre niveau d'équipement pourrait en partie se compenser par des pratiques plus développées de sport en extérieur ou de nature en raison du climat plus favorable. A contrario, les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne sont dotées de près de 4 salles multisports pour 10 000 habitants. Si ce type de salles permet la pratique de différents sports en un même lieu, leurs utilisateurs sont aussi multiples, clubs, associations, et sont indispensables pour la pratique sportive en milieu scolaire. Cette moindre dotation pose alors des questions d'accès mais aussi de saturation de créneaux.

Moindre dotation en gymnases dans l'Hérault

Dans la majorité des bassins de vie de la région, le nombre de gymnases rapporté à la population est inférieur à la moyenne de province (figure 2). Leurs habitants ont ainsi moins d'opportunités d'accès à ces installations qui permettent la pratique de différents sports parmi lesquels le basketball, le hand-

ball, le volley-ball ou le badminton. Dans l'Hérault, département le plus peuplé et à la croissance de population la plus forte, le taux d'équipement est le plus faible des départements de la région : 1,5 gymnase pour 10 000 habitants. Seuls les territoires montagneux et ruraux présentent une offre de même ordre que la province. Le taux d'équipement est de 2,6 en Lozère en raison de la faible densité de population et de 2,4 dans les Pyrénées-Orientales grâce à un nombre important d'installations (109 gymnases).

Une bonne accessibilité dans l'Hérault et dans les Pyrénées-Orientales

Malgré le moindre niveau d'équipements, la présence de gymnases dans quatre communes sur cinq de plus de 3 000 habitants permet à 95 % des Languedociens d'être à moins de 15 minutes en voiture d'un gymnase (méthodologie). L'implantation de salles multisports dans les grandes communes participe à cette accessibilité (figure 3). Parmi les villes de plus de 50 000 habitants, Montpellier compte 40 gymnases, Nîmes 31, Perpignan 29 et Béziers 11 et Narbonne 8.

Pour les Languedociens ne résidant pas dans une commune équipée, les Héraultais et les Pyrénéaliens mettent en moyenne moins de 10 minutes pour accéder à une

salle multisports, alors que les Lozériens en mettent près du double. Un tiers de ces derniers sont à plus de 15 minutes d'un gymnase. Dans l'Aude, nombre de petites

Contexte

Les salles multisports regroupent aussi bien le petit gymnase d'un village situé en zone rurale isolée, que l'immense complexe sportif d'une grande métropole urbaine. Appartenant aux collectivités territoriales, elles sont le lieu de pratique central des établissements scolaires et de clubs sportifs : elles accueillent les écoliers, collégiens et lycéens en journée, puis les pratiquants de clubs sur les créneaux de fin de journée. Ces salles connaissent des taux d'occupation importants.

En raison d'un coût de fabrication élevé, les projets sont majoritairement cofinancés (Conseil Départemental, Conseil Régional, Intercommunalité, CNDS, etc.). Suivant la capacité d'accueil, ces installations sont soumises à une réglementation particulière, et font l'objet d'un suivi de la part des services de l'État. De plus, les coûts d'entretien, de fonctionnement (chauffage par exemple) et de rénovation sont significatifs pour les collectivités. Ces dernières années, le bilan énergétique de l'installation est pris en compte dans une démarche de développement durable, en utilisant par exemple des matériaux et dispositifs spécifiques (panneaux solaires, minuterie pour l'électricité, etc.).

1 Salles multisports - Chiffres clés

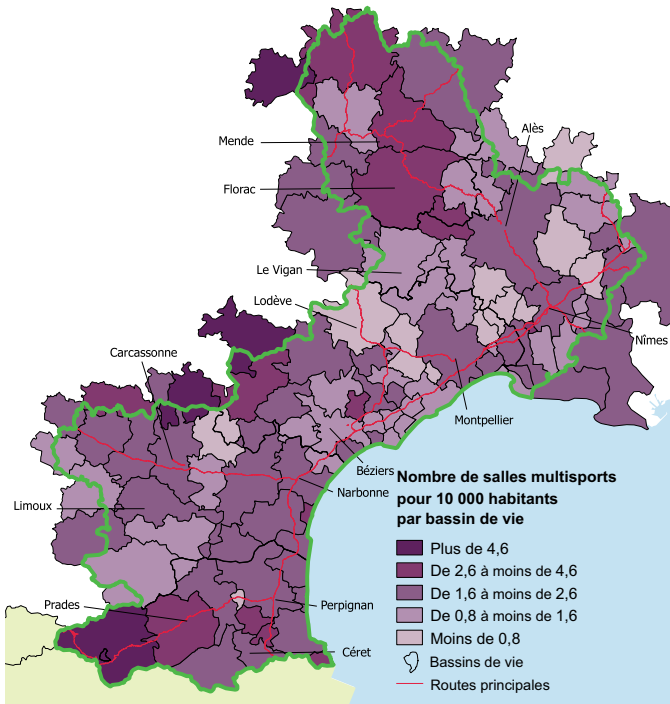
Unités : nombre, %, minutes

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France de province
Population	362 300	725 600	1 077 600	76 900	457 800	2 700 300	51 477 500
Nombre de salles multisports	62	115	166	20	109	472	15 163
Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	1,7	1,6	1,5	2,6	2,4	1,7	2,9
Nombre de communes équipées	32	50	72	10	51	215	6 528
<i>en pourcentage</i>	7,3	14,2	21,0	5,4	22,6	13,9	18,5
Population des communes équipées	202 900	452 700	826 300	32 700	334 700	1 849 400	37 178 900
<i>en pourcentage</i>	56,0	62,4	76,7	42,5	73,1	68,5	72,2
Part de population à plus de 15 minutes (<i>en %</i>)	10,8	7,6	1,2	35,7	2,7	5,4	2,4
Temps moyen d'accès pour les communes non équipées (<i>en mn</i>)	11,8	10,9	9,1	19,6	8,4	10,6	10,4

Champ : les salles multisports sont une sous-catégorie des salles de pratiques collectives.

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 distancier Metric - DRJSCS, Recensement des équipements sportifs (RES 2015)

2 Taux d'équipement en salles multisports



Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

communes non équipées sont à plus de 15 minutes d'un gymnase, notamment celles situées dans les Corbières. Cependant, en moyenne le temps d'accès sur le bassin de vie reste inférieur à 10 minutes grâce à l'implantation de gymnases dans les zones les plus peuplées, comme c'est le cas sur le bassin de vie de Lézignan-Corbières. En dépit d'une bonne accessibilité en temps, les bassins de vie des villes moyennes comme Béziers et Narbonne présentent des taux d'équipement moindres avec 1,1 gymnase pour 10 000 habitants pour le bassin de vie de Béziers où 11 gymnases sur les 13 sont installés à Béziers et 1,6 gymnase pour 10 000 habitants pour le bassin de vie de Narbonne.

Des territoires confrontés à l'augmentation de population

L'offre en salle multisports doit s'adapter à une croissance démographique particulièrement dynamique dans la région, notamment en milieu urbain : + 1,1 % d'augmentation annuelle moyenne entre 2007 et 2012 dans la région, contre + 0,5 % au niveau national. L'essor démographique de grandes communes a nécessité la construction de nouveaux gymnases pour prendre en compte ces besoins croissants.

Par exemple, sur l'agglomération de Montpellier, où la croissance démographique est soutenue, 3 gymnases ont été construits depuis 2010 pour répondre aux besoins des nouveaux habitants. Ainsi, avec ses 74 gym-

nases, l'agglomération a maintenu un taux d'équipement de 1,7 gymnase pour 10 000 habitants.

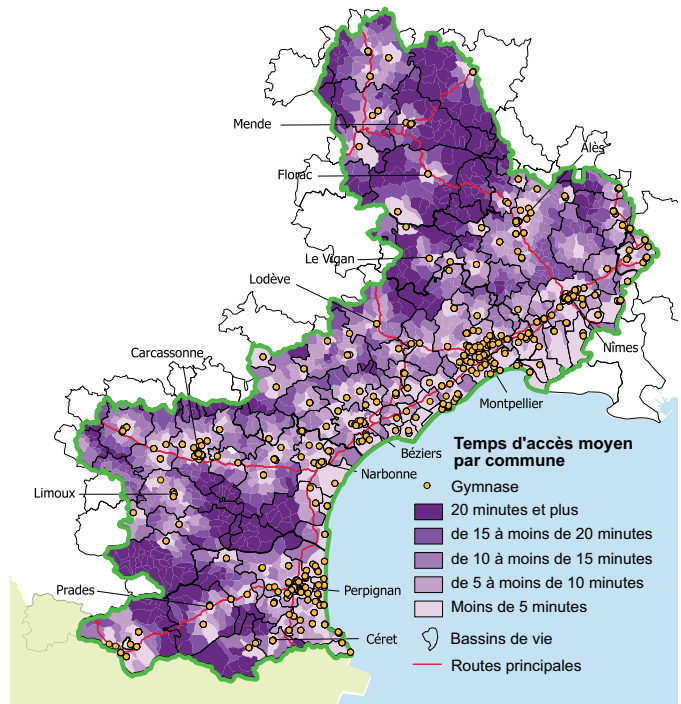
De même, dans les Pyrénées-Orientales, 12 nouveaux gymnases ont été construits depuis 2010, dont 5 dans l'agglomération de Perpignan qui a connu une augmentation de population de +1,0 % en moyenne chaque année entre 2007 et 2012. Son taux d'équipement est désormais de 2,2 gymnases pour 10 000 habitants.

Entre Nîmes et Montpellier au nord de l'autoroute, le bassin de vie de Sommières et de l'autre côté de Nîmes celui de Remoulins ont chacun un seul gymnase dans leur ville principale pour une population de près de 20 000 habitants. Face à une population en augmentation notable, avec respectivement + 1,9 % et + 2,1 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2012, leur taux d'équipement est inférieur à la moyenne régionale avec 0,5 gymnase pour 10 000 habitants.

Une demande future à prendre en compte

Au cours des vingt prochaines années, si les comportements démographiques observés jusqu'en 2010 se prolongeaient, la région gagnerait en moyenne + 23 000 habitants par an, soit une augmentation annuelle de + 0,8 %. Pour maintenir le niveau d'équipement actuel en matière de salles multisports, il faudrait construire près de 4 gymnases par an dans la région d'ici 2030.

3 Temps d'accès aux salles multisports en Languedoc-Roussillon



Note : le temps d'accès pour les habitants d'une commune équipée est considéré par convention comme nul.

Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

Tous les territoires verraient leur population augmenter. En volume, les croissances de population seraient attendues dans les trois grandes aires urbaines de Montpellier, Perpignan et Nîmes. Les trois zones inter aires urbaines situées le long des axes de communication et du littoral connaîtraient les plus fortes hausses relatives. En 2015, ces zones présentent déjà de faibles niveaux d'équipement. En effet, les habitants des communes périphériques aux grandes agglomérations n'ont pas toujours de gymnase implanté sur leurs communes. C'est le cas par exemple des communes de Montferrier-sur-Lez, Saint-Aunès autour de Montpellier et Ouveillan et Saint-Nazaire-d'Aude autour de Narbonne.

Le handball, plus fréquent dans la région

Les trois sports les plus pratiqués dans les gymnases languedociens sont le basket-ball, le volley-ball et le handball.

Avec 28 000 licenciés dans la région, le handball est un sport très pratiqué par les Languedociens puisqu'il compte 104 licenciés pour 10 000 habitants contre 82 au niveau de la France de province. A contrario, le basket-ball est pratiqué par 10 900 licenciés soit 40 licenciés pour 10 000 habitants (83 en province) et le volley-ball 5 700 licenciés soit 21 licenciés pour 10 000 habitants pour 14 en France de province.

Plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle

Des communes bien équipées en Languedoc-Roussillon

Le Languedoc-Roussillon est une région bien dotée en petits équipements extérieurs type plateaux d'Éducation Physique et Sportive (EPS), skateparks et sites de vélo freestyle. Ces installations, permettant la pratique de nombreux sports librement, sont des équipements de proximité très accessibles aux habitants puisque 85 % de la population réside dans une commune équipée. Pour les résidents des communes non équipées, leur temps de trajet est en moyenne de 8 minutes pour accéder à l'équipement de ce type le plus proche, soit 2 minutes de moins qu'en moyenne de province. À l'horizon 2030, si les évolutions démographiques se poursuivaient, les zones autour de Narbonne, l'aire urbaine de Montpellier et la zone entre Montpellier et Nîmes pourraient pâtir d'un déficit d'équipements au regard de leur population résidente et du nombre d'installations actuel.

En 2015, le Languedoc-Roussillon dispose de 1 068 plateaux d'EPS (city-stades et surfaces multisports), soit 4,0 équipements pour 10 000 habitants, et 182 skateparks et sites de vélo freestyle, soit 0,7 équipement pour 10 000 habitants. Les taux d'équipement de ces deux types d'installation sont supérieurs à la moyenne de France métropolitaine hors Île-de-France, respectivement 3,4 et 0,5 pour 10 000 habitants. Depuis 2010, 53 nouvelles communes ont été équipées d'une telle installation, dont le nombre a augmenté de 9 % en 5 ans. Ainsi, en 2015, 37 % des communes disposent d'un équipement extérieur type plateau d'EPS, skatepark et site de vélo freestyle (*figure 1*). Ces équipements sportifs à faible coût d'investissement et d'entretien pour les communes permettent de donner l'accès à plusieurs sports de façon libre et notamment pour un public jeune. Jouant par ailleurs un rôle de sociabilisation, d'égalité d'accès aux pratiques sportives, les plateaux d'EPS sont des infrastructures à ciel ouvert, implantées à proximité des habitations, dont l'accès est libre à tout public, gratuit et sans encadrement.

Une partie des adolescents privilégient la proximité de l'équipement et l'absence de contraintes horaires. Le plateau d'EPS est

un terrain dit « multisports » doté d'équipements sportifs permettant de jouer aussi bien au football qu'au hand-ball ou au basket-ball. Cet équipement répond ainsi à l'attente des jeunes qui représentent 15 % de la population régionale, soit 411 900 jeunes âgés de 12 à 24 ans au 1^{er} janvier 2012. Par ailleurs, l'engouement des sports extrêmes et plus particulièrement en Languedoc-Roussillon où est organisé le festival international des sports extrêmes (FISE) entraîne l'usage fréquent par les jeunes des skateparks et sites de vélo freestyle, lieux ouverts à tous et gratuits.

Bonne couverture en plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle

Bien que ciblant prioritairement les jeunes, les équipements sportifs que sont les city-stades, skateparks et sites de vélo freestyle offrent la possibilité à tous de pratiquer différents types de sport (skate, vélo, sports collectifs en extérieur). Le taux d'équipement pour ces installations varie selon les départements : de 3,8 installations pour 10 000 habitants pour les Héraultais à 6,0 pour les Pyrénées-Orientales, département le mieux doté de la région. Tous les départe-

tements de la région présentent un équipement supérieur à la moyenne de province, à l'exception de l'Hérault. Chaque bassin de vie du Languedoc-Roussillon possède au moins une installation proposant un lieu ou pratiquer un sport librement, soit un skate-

Contexte

Les city-stades, ou plateaux multisports, sont des équipements d'envergure modeste, dits de proximité, destinés à être installés par exemple au cœur d'un quartier, ou en périphérie d'un lotissement. Ils sont en accès libre, et permettent la pratique de plusieurs activités (football, basket, handball, badminton, volley, etc.). Cet espace polyvalent est un lieu de rencontre et de convivialité pour les jeunes. Il peut-être support de projets pédagogiques, développés par des collectivités et des associations, pour favoriser l'intégration des jeunes. C'est pourquoi la DRJSCS a soutenu et encouragé leur émergence en engageant un vaste plan d'aide à leur construction. Ainsi, depuis 2008, via les subventions du Centre National pour le Développement du Sport, 67 projets de construction d'un terrain multisports ont été subventionnés à travers la région d'un montant moyen de 15 000 €. Ces équipements ont été principalement construits dans des quartiers défavorisés, mais aussi dans des zones rurales reculées.

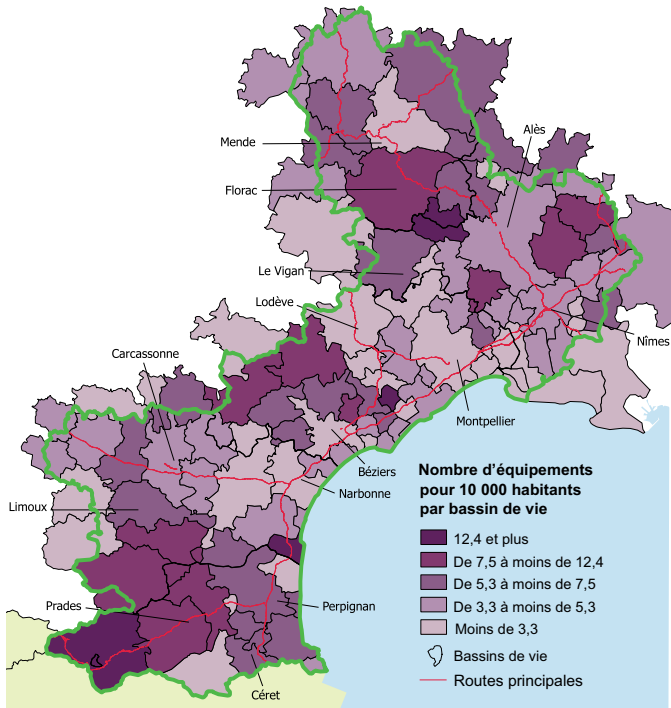
1 Plateaux d'EPS (city-stades), skateparks, sites de vélo freestyle - chiffre clés

Unités : nombre, %, minutes

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France de province
Population	362 300	725 600	1 077 600	76 900	457 800	2 700 300	51 477 500
Nombre d'équipements	166	359	406	43	276	1 250	20 583
dont plateaux d'EPS (city-stades)	141	322	336	35	234	1 068	17 872
Skateparks, sites de vélo freestyle	25	37	70	8	42	182	2 711
Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	4,6	4,9	3,8	5,6	6,0	4,6	4,0
Nombre de communes équipées	86	166	174	29	113	568	10 019
en pourcentage	19,6	47,0	50,7	15,7	50,0	36,8	28,4
Population des communes équipées	246 500	616 800	973 400	41 300	406 800	2 284 700	38 298 700
en pourcentage	68,0	85,0	90,3	53,7	88,9	84,6	74,4
Part de population à plus de 15 minutes (en %)	3,7	1,0	0,5	15,2	1,0	1,6	1,7
Temps moyen d'accès pour les communes non équipées (en mn)	8,5	7,7	7,5	13,1	7,7	8,3	10,5

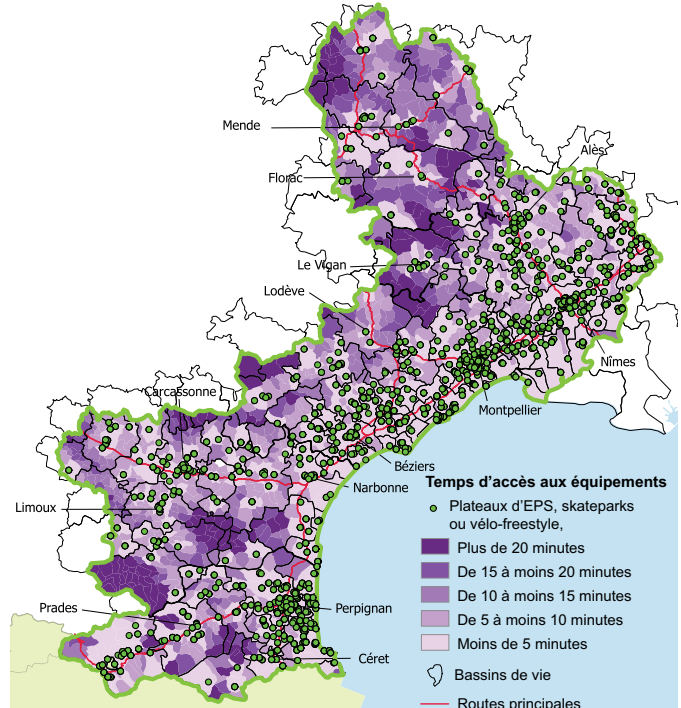
Champ : les plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle sont une sous-catégorie des équipements extérieurs et petits terrains en accès libre.
Sources : Insee, Recensement de la population 2012 distancier Metric - DRJSCS, Recensement des équipements sportifs (RES 2015)

2 Taux d'équipement en plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle



Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

3 Temps d'accès aux plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle



Note : le temps d'accès pour les habitants d'une commune équipée est considéré par convention comme nul.

Sources : Insee, RP 2012, Distancier Metric - DRJSCS Recensement des équipements sportifs (RES Janvier 2015) - © Ign 2015 - Insee

park ou site de vélo freestyle, soit un plateau d'EPS (figure 2). Parmi les bassins de vie des grandes villes, ceux de Perpignan et de Nîmes ont un taux d'équipement notable en plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle avec respectivement 5,5 et 4,4 installations pour 10 000 habitants. Seuls les bassins de vie de Clermont-l'Hérault, où résident 11 600 personnes, celui d'Aigues-Mortes (8 600 habitants) et celui de Palavas-les-Flots (6 100 habitants), ont une offre moindre avec un taux d'équipement inférieur à deux.

Des équipements sportifs proches de la population

Ces équipements sportifs, qui proposent un accès à de nombreux sports de façon libre, sont installés à proximité de la population. Près de la moitié des communes de la région en sont équipées, et concentrent 85 % de la population. Pour les communes non équipées, un skatepark, site vélo freestyle ou un city-stade est accessible en moyenne en 8 minutes en voiture, sauf pour la Lozère où le temps moyen est légèrement supérieur à 13 minutes en raison du relief montagneux du département (figure 3). La moyenne en France de province est égale à 10 minutes. Bien que les territoires soient proches en voiture d'un équipement, pour les jeunes non encore motorisés, les équipements de

proximité et de libre accès restent indispensables au sein de leurs communes de résidence.

Horizon 2030 : des zones potentiellement sous-équipées

D'ici 2030, si les comportements démographiques observés jusqu'en 2010 se prolongeaient (méthodologie), la population des jeunes âgés entre 12 et 24 ans de la région augmenterait de + 11 %. La zone autour de Narbonne devrait connaître une augmentation de population des 12-24 ans de + 33 %. Les bassins de vie dans cette zone présentent par ailleurs déjà des taux d'équipements inférieurs à la moyenne régionale, comme celui de Lézignan-Corbières qui compte 3 installations pour 10 000 habitants. Sur l'aire urbaine de Narbonne, la population des jeunes âgés de 12 à 24 ans devrait augmenter de 10 % alors que son taux d'équipement pour ces infrastructures de proximité est actuellement inférieur à la moyenne régionale, avec 2,9 équipements pour 10 000 habitants. Les habitants de ces territoires connaîtraient un déficit pour ce type d'équipements si le nombre d'installations restait identique. De plus, répondre aux futurs besoins en plateaux d'EPS, skateparks et sites de vélo freestyle sera d'autant plus important en matière d'égalité d'accès au sport dans les territoires présen-

tant des fragilités sociales ou économiques. Dans l'aire urbaine de Montpellier accueillant chaque année un afflux de population important en volume, la population de jeunes augmenterait de + 5% d'ici 2030. Actuellement, le bassin de vie de Montpellier, composant les trois quarts de l'aire urbaine, affiche un taux d'équipement inférieur à la moyenne régionale avec 3,2 équipements pour 10 000 habitants. Les bassins de vie de Mauguio et Palavas-les-Flots ont également des taux d'équipement nettement inférieurs à la moyenne régionale, avec respectivement 2,2 équipements et 1,6 équipement pour 10 000 habitants. Dans la zone entre Montpellier et Nîmes, les jeunes âgés de 12 à 24 ans seraient 15 % de plus d'ici 2030. Or, au sein de ce territoire, le bassin de vie de Lunel présente d'ores et déjà un moindre taux d'équipement avec 2,8 équipements pour 10 000 habitants, tout comme celui du Grau-du-Roi ou d'Aigues-Mortes.

Les sports traditionnels en Languedoc-Roussillon

La balle au tambourin, la course camarguaise et les joutes nautiques

Si de très nombreux sports peuvent être pratiqués en Languedoc-Roussillon, grâce aux atouts climatique et géographique (littoral, montagne, cours d'eau), la région est également reconnue pour ses sports traditionnels, tels que la balle au tambourin, la course camarguaise ou encore les joutes nautiques. Ces disciplines participent à l'identité régionale et nécessitent des équipements particuliers qui ne sont pas, ou peu, présents dans d'autres régions : arènes, canaux et terrains de balle au tambourin.

La balle au tambourin, sport typiquement héraultais

La balle au tambourin est un jeu traditionnel de la région Languedoc-Roussillon, proche du jeu de paume qui oppose deux équipes de cinq joueurs. On dénombre aujourd'hui 5 375 licenciés en France, dont 3 220 en Languedoc-Roussillon regroupés dans une quarantaine de clubs. Parmi ces licenciés, 1 480 sont des licenciés pour la compétition. Les autres licenciés sont essentiellement présents dans les Bouches-du-Rhône.

Le territoire régional compte 42 sites de pratique dont 40 dans l'Hérault et 2 dans l'Aude (figure 1). 30 sont homologués pour la pratique de compétition par la Fédération Française, dont le siège social se trouve à Gignac (34). C'est un jeu typique de l'Hérault, mais depuis peu, le maillage des clubs s'est étoffé dans le Gard, ainsi qu'à Narbonne. Cette implantation est liée à l'histoire. Les premiers concours ont vu le jour à Montpellier et Pézenas en 1909. Les premiers tambourins furent fabriqués à Mèze. Aujourd'hui la seule fabrique sur le territoire national est implantée à Balaruc-les-Bains (34).

La discipline est peu présente dans l'Aude, en Lozère ou dans les Pyrénées-Orientales.

En savoir plus sur la balle au tambourin

La balle au tambourin est le descendant direct du jeu de ballon pratiqué dans le Languedoc, entre le milieu du XVI^e siècle et le milieu du XIX^e. Sport collectif opposant deux équipes de cinq joueurs, il se rapproche du jeu de paume ou de tennis, mais sans filet. En matière d'équipements, le terrain de jeu est un rectangle en terre battue, recouvert de goudron ou synthétique, de 80 mètres sur 18. La première coupe du Monde a été organisée par la Fédération Française en 2012 à Gignac. Elle regroupait principalement des équipes européennes venues d'Italie, de France, d'Espagne et notamment de Catalogne.

1 Lieux de pratique de la balle au tambourin en Languedoc-Roussillon

Unité : nombre

Type d'équipement	Aude	Hérault	Languedoc-Roussillon
Fronton place libre	-	1	1
Mur ou fronton mixte	-	2	2
Plateau d'EPS, Multisports, City-stades	-	2	2
Salle multisports	-	5	5
Salle polyvalente, des fêtes ou non spécialisée	-	1	1
Terrain de balle au tambourin	2	28	30
Terrain mixte	-	1	1
Total	2	40	42

Source: DRJSCS - Recensement des équipements sportifs (RES - Janvier 2015)

La politique de la fédération et de la ligue, vise aujourd'hui à développer prioritairement la discipline dans le département du Gard, qui se trouve entouré entre les pratiquants des clubs de l'Hérault, et ceux des Bouches-du-Rhône. Ainsi, des animations sont régulièrement mises en place à Gallargues, Vauvert et Aigues-Vives, qui connaissent de plus en plus de succès. Dans ce cadre, l'implantation de nouveaux terrains serait à prévoir sur ce secteur dans les prochaines années.

La course camarguaise

La course camarguaise est un sport dans lequel les participants, appelés raseteurs tentent d'attraper des attributs primés, fixés au niveau du front et des cornes d'un taureau appelé cocardier ou biou (bœuf en provençal). Ce jeu sportif est surtout pratiqué dans les départements du Gard et de l'Hérault, sur un secteur qui s'étend au delà du pays camarguais, jusqu'à Montpellier. On compte aujourd'hui 2 760 licenciés en France, dont près des deux tiers (1 865) en Languedoc-Roussillon.

Dans la région, 66 arènes sont homologuées pour la pratique de ce sport. Ces équipements appartiennent tous aux collectivités territoriales. Les activités pratiquées dans ces arènes se diversifient, afin de mutualiser les coûts d'entretien : ainsi, on y pratique aussi désormais l'équitation et la pétanque. Les plus importantes sont également utilisées comme lieux de spectacles pour des concerts par exemple. On peut citer celles

de Nîmes avec 17 000 places assises et celles de Béziers avec 13 000 places assises.

À chaque période estivale, chaque village équipé d'une arène organise sa fête de village où la course camarguaise est mise à l'honneur. Ces jeux taurins ont ainsi un fort impact économique sur les territoires rendus ponctuellement attractifs et jouant un rôle de cohésion au sein de territoires souvent ruraux.

En savoir plus sur la course camarguaise

Selon une tradition qui remonte au Moyen Âge, la course camarguaise s'est développée dès le XVI^e siècle dans les bourgs du Gard méridional et la région nîmoise. Les participants, appelés raseteurs défient le taureau afin d'aller chercher les attributs à l'aide d'un crochet. Ces attributs sont des trophées valorisés par des points. Les taureaux qui sont destinés aux courses camarguaises sont élevés dans la région dans des fermes appelées manades.

Pour être homologuée, une arène doit répondre à un cahier des charges très strict : hauteur, épaisseur et mode de fixation des barrières, commande et manœuvre des portes, qualité du sable, configuration de l'infirmerie, présence d'emplacements pour les médecins et les ambulanciers, modalités d'aération des torils, implantation, hauteur et puissance des foyers lumineux, etc.

Les joutes nautiques languedociennes

Autre sport traditionnel de la région, la joute nautique consiste en une confrontation entre deux jouteurs montés sur des barques propulsées par des rameurs. Dans la région, cette discipline est actuellement pratiquée dans 8 villes de l'Hérault, Béziers, Agde, Marseillan, Mèze, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Sète, Palavas-les-Flots et dans le Gard au Grau-du-Roi. L'épreuve reine est le Grand Prix de la Saint-Louis à Sète en août (depuis 1743) qui attire un public nombreux. On compte 17 clubs dans la région. Pour la pratique des compétitions officielles, 8 sites sont homologués : 3 à Sète, 1 à Pérols, Mèze, Balaruc-les-Bains, Béziers et Palavas-les-Flots. Les canaux sur

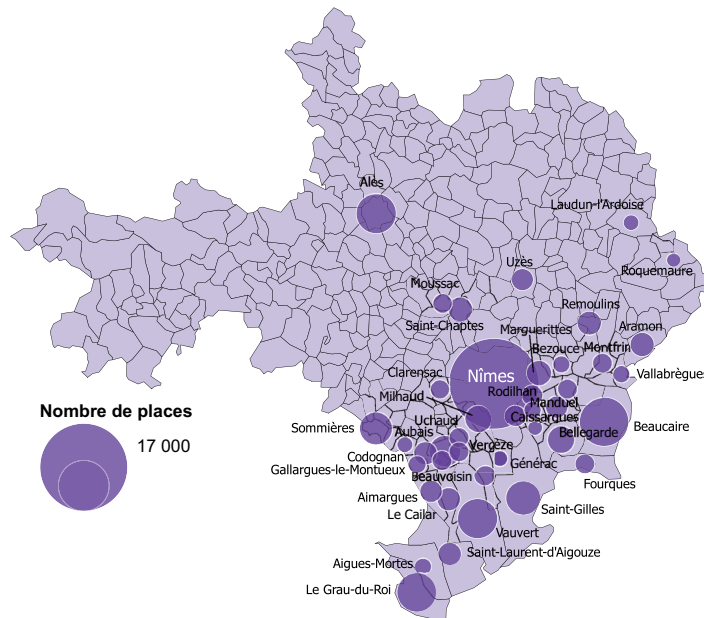
lesquels ce sport est pratiqué appartiennent au Conseil Régional qui les met à disposition lors des tournois, animations et manifestations. Au niveau de la sécurité, la ligue souhaiterait à l'avenir que tous les sites

soient équipés par des treuils avec civière immergée, permettant de récupérer facilement les éventuels jouteurs blessés.

En savoir plus sur les joutes nautiques languedociennes

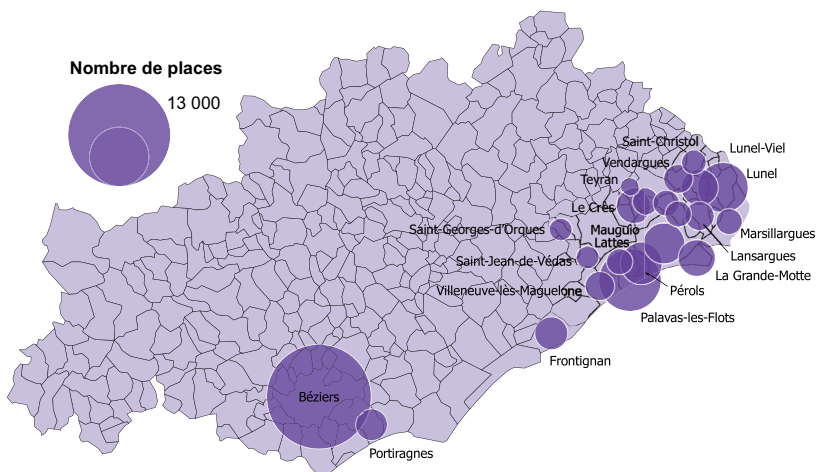
La première pratique de la joute en France se serait déroulée en 1270 à Aigues-Mortes dans le Gard, où les soldats et les marins, attendant un embarquement, se seraient affrontés en combats montés sur des embarcations. Sur la côte du Languedoc, les joutes se pratiquent régulièrement depuis le XVII^e siècle. L'inauguration du port de Sète en 1666 a aussi donné lieu à un tournoi. Les embarcations sur lesquelles se confrontent deux jouteurs sont propulsées par huit à dix rameurs, et se croisent à droite. En plus des rameurs, deux musiciens (tambour et hautbois) et un barreur sont embarqués. Les jouteurs sont montés sur une plate-forme se situant à près de trois mètres de l'eau, la tintaine. Le jouteur se tient en position de fente avant : c'est une joute en force, où il porte un pavois (bouclier de 70/40cm) et une lance (2,80m). Le vainqueur est celui qui reste en place après l'assaut. Une tenue intégralement blanche est obligatoire.

2 Les arènes dans le Gard



Source : Fédération Française de la Course Camargaise

3 Les arènes dans l'Hérault



Source : Fédération Française de la Course Camargaise

Sources

Le recensement des équipements sportifs (RES)

Le recensement des équipements sportifs (RES) est une base de données nationale produite par le ministère en charge des sports. Dans ce répertoire, sont localisés et dénombrés à la commune l'ensemble des équipements sportifs publics ou privés qui remplissent les conditions suivantes : être en service, ouverts au public (à titre gratuit ou payant), et en accès libre (à titre individuel ou via une structure publique, privée associative ou commerciale). Les équipements sont identifiés selon leur type : terrain de basket, patinoire, stade d'athlétisme, etc. et les activités sportives qui y sont pratiquées. L'unité de base est l'équipement sportif qui est rattaché à une installation sportive, lieu caractérisé par une adresse où sont implantés un ou plusieurs équipements sportifs, avec ou sans enceinte limitative. Au niveau local, sa mise à jour de manière permanente est coordonnée par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Dans ce dossier, les données issues de ce répertoire ont été arrêtées à **janvier 2015**.

Les différents équipements sportifs sont classés en six catégories retenues dans l'atlas national du Ministère chargé des sports :

Catégorie 1 : bassins aquatiques, comprenant les bassins de natation (avec partition couverts / découverts).

Catégorie 2 : courts de tennis (avec partition couverts / découverts).

Catégorie 3 : terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, terrains mixtes, terrains de base-ball, cricket et hockey sur gazon.

Catégorie 4 : salles de pratiques collectives : salles polyvalentes, salles des fêtes, salles multisports (gymnases), dojos, salles de sports de combat, de cours collectifs, de danse, de musculation, de squash, de tennis de table, etc.

Catégorie 5 : équipements extérieurs et petits terrains en accès libre :

Plateau d'Éducation Physique et Sportive (EPS), city-stades, skateparks, parcours de santé, boulodromes, terrains extérieurs de basket-ball, handball et volley-ball, terrains de beach-volley, terrain de quilles, etc.

Catégorie 6 : autres équipements : stades d'athlétisme, aires de sports de glace, équipements équestres, parcours de golf, vélodromes, circuits de vitesse auto et moto, structures artificielles d'escalade, aérodrome, frontons, tanks à ramer, stands de tir, pas de tir à l'arc, etc.

Les informations sont disponibles sur le site : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

Champ du dossier : ce dossier complète l'analyse régionale sur l'ensemble des équipements sportifs par catégorie pour les équipements suivants :

- les bassins de natation,
- les terrains de grands jeux,
- les salles multisports,
- les plateaux d'EPS - skateparks et site de vélo freestyle,
- les équipements liés aux sports traditionnels de la région.

Le Recensement de la population

Le Recensement de la population permet de connaître la population résidant dans une commune.

Les résultats sont issus des recensements de la population de 2012. La méthode de recensement de la population a été renouvelée en 2004. À la collecte exhaustive qui avait lieu tous les huit ou neuf ans se substitue désormais une enquête réalisée chaque début d'année. Elle concerne successivement toutes les communes au cours d'une période de cinq ans. Le recensement de la population millésimé 2012 (RP 2012) a ainsi été élaboré à partir des enquêtes réalisées de 2010 à 2014.

Le distancier Metric

Le distancier Metric (Mesure des trajets inter-communes), développé par l'Insee, calcule le temps d'accès et la distance en voiture, par la route entre chef-lieux de deux communes. Les trajets à l'intérieur d'une commune sont par définition égaux à zéro.

Dans ce dossier, les temps d'accès sont calculés aux heures pleines du trafic.

Recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées

Le « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées » permet de connaître le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés. Il est réalisé tous les ans depuis 1949 par la mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des sports) auprès des fédérations françaises agréées.

Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs). De plus, la pratique sportive ne se limite pas qu'à la pratique licenciée mais la pratique non-licenciée est difficile à quantifier.

Dans ce dossier, les données sont issues du recensement de 2014.

Méthodologie

Mesure du temps d'accès à un équipement

Le **temps d'accès** à un équipement est le temps estimé en minutes pour se rendre de sa commune de résidence à celle de l'équipement le plus proche par le biais du réseau routier.

Les temps de déplacements intercommunaux retenus dans ce dossier sont mesurés à partir du chef-lieu de la commune de résidence vers le chef-lieu de la commune équipée, par le biais du réseau routier aux heures pleines du trafic. Dans le cadre de ce dossier, les temps retenus sont aux heures pleines du trafic afin de tenir compte des afflux de circulation, notamment en milieu urbain. Les résultats ne sont pas très différents de ceux en heures creuses, notamment sur les communes peu denses. Pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, la commune la plus proche proposant cet équipement est déterminée. À l'intérieur d'une même commune, les temps de trajet sont considérés, par convention, comme nuls. Par ailleurs, ces temps d'accès ne tiennent pas compte de la fermeture éventuelle de certaines routes au cours de l'année (par exemple, routes de montagne ou cols durant la saison d'hiver).

La mesure de l'accessibilité des équipements sportifs en temps est réalisée à l'aide du distancier Metric, qui calcule des temps d'accès routiers entre communes.

Projections de population

Une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes :

- la fécondité ;
- la mortalité ;
- les migrations.

Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants.

Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire même des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendancielles. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en terme d'aménagements collectifs mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Dans ce dossier, les résultats des projections de population sont issus du document de l'Insee Languedoc-Roussillon *Repères Synthèse n°2* de février 2014, « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 ».

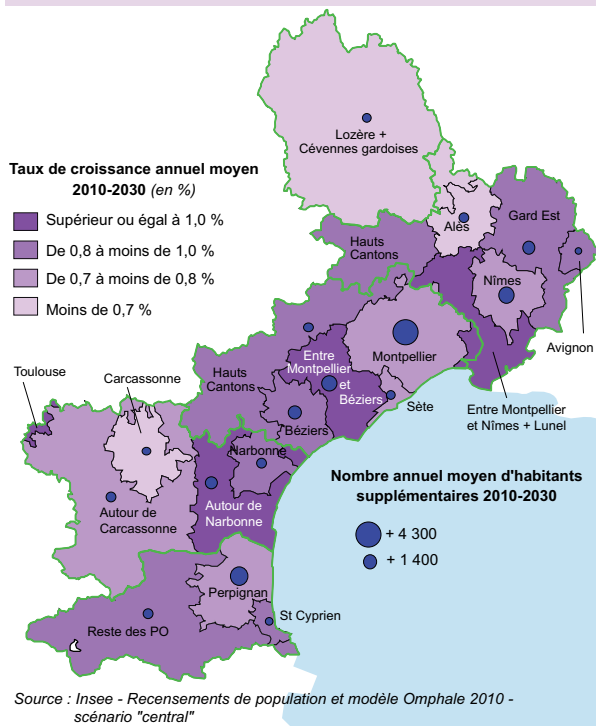
Les hypothèses retenues pour les projections de population par l'INSEE sont celles du scénario central du Modèle OMPHALE :

- l'espérance de vie à la naissance augmenterait au même rythme qu'en France métropolitaine où elle atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- Fécondité : Les taux de fécondité de la région sont maintenus à leur niveau de 2007 ;
- Migrations : Les quotients migratoires avec les autres régions de France, calculés entre 2000 et 2008, sont supposés constants.

Pour les échanges avec l'étranger (y compris hors Europe), l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département.

Le zonage élaboré pour les projections s'appuie sur les aires urbaines. Les neuf aires urbaines supérieures à 50 000 habitants en 2010 ont été retenues : Montpellier, Perpignan, Nîmes, Béziers, Alès, Carcassonne, Narbonne, Sète et Saint-Cyprien. Le reste du territoire a été partagé en huit zones complémentaires situées entre ou autour des grandes aires urbaines. Chacune a été définie comme étant homogène en matière d'augmentation de population. Les plus dynamiques sont situées, à proximité du littoral ou sur les grands axes de communication, entre les grandes aires urbaines ou autour de celles-ci. Il s'agit des zones inter aires urbaines : Autour de Narbonne, entre Montpellier et Béziers, entre Montpellier et Nîmes-Lunel, zone Gard est. Les autres, qualifiées d'arrière-pays, sont plus en retrait du littoral et moins dynamiques d'un point de vue démographique : Hauts-Cantons, autour de Carcassonne, partie complémentaire des Pyrénées-Orientales, Lozère-Cévennes gardoises.

Évolution annuelle du nombre d'habitants entre 2010 et 2030 selon le scénario central



Définitions

Équipement sportif

Surface permettant à elle seule la pratique d'une ou de plusieurs activités physiques ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et de règles liés à la pratique de ces dernières (tracé lisible sur le sol, cages pour un terrain de handball par exemple).

Taux d'équipements

Nombre d'équipements rapporté à la population.

Ce nombre est le plus souvent multiplié par 10 000 afin d'obtenir un taux pour 10 000 habitants.

Taux de licenciés

Nombre de licenciés d'une fédération sportive rapporté au nombre d'habitants.

Bassin de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements (ou services) courants. Ce zonage est basé sur la localisation de l'ensemble des équipements (sportifs ou non) des gammes de proximité et intermédiaire sur le territoire national.

Bassin de natation

Les bassins de natation sont une sous-catégorie des bassins aquatiques, nomenclature retenue par le ministère chargé du sport sont caractérisés selon leur vocation principale.

Sont distingués parmi les bassins de natation :

- les bassins à vocation principalement sportive (ou bassins sportifs), rectangulaires ou carrés ;
- les bassins mixtes, avec une partie sportive et une autre ludique ;
- les bassins ludiques de forme géométrique autre que rectangulaire ou carré, pour la baignade de loisir.

Sont compris dans la catégorie nationale 'bassins aquatiques' mais exclus des bassins de natation :

- les bassins d'exercices aquatiques ;
- les bassins de réception de toboggan ;
- les fosses à plongée.

Dans le cadre de ce dossier, seuls les bassins de natation (ludiques, sportifs et mixtes) sont pris en compte, soit 282 bassins sur 322 bassins aquatiques.

Piscine

La piscine se définit comme une installation qui regroupe un ou plusieurs bassins de natation. Les piscines privées non accessibles au public ne sont pas considérées (piscines à usage strictement familial, piscines des hôtels, des campings, des centres de vacances ou de thalassothérapie, exclusivement réservées aux clients hébergés).

Les piscines privées d'hôtel, de camping, etc., sont prises en compte dans le RES si :

- on peut payer un droit d'accès à l'équipement pour y pratiquer une activité physique ou sportive sans avoir l'obligation d'être client hébergé ;
- il existe une convention d'usage avec la collectivité ou un club permettant d'utiliser cet équipement « en » ou « hors » période estivale pour des scolaires, des clubs ou des particuliers non clients de la structure pour y pratiquer une activité physique ou sportive.

Plateau d'Éducation Physique et Sportive (EPS), city-stades

Le plateau d'EPS ou city-stade est un terrain dit « Multi Sports ». Il est équipé de jeux qui en font une authentique aire de jeux de proximité polyvalente. Deux buts multisports tout métal, permettent de jouer aussi bien au football qu'au hand-ball ou au basket-ball.

Les plateaux d'EPS - city-stades ou multisports sont une sous-catégorie de la catégorie « Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ». On dénombre 1 068 plateaux d'EPS - city-stades ou multisports sur les 3 487 équipements extérieurs et petits terrains en accès libre en Languedoc-Roussillon.

Skatepark et espace vélo free-style

Le skatepark est un espace spécialement conçu pour la pratique du skateboard. L'espace vélo freestyle est un espace dédié à la pratique de vélo (BMX...) réalisant des figures acrobatiques et improvisées. Les skateparks et espaces de vélo freestyle sont une sous-catégorie de la catégorie « Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ». On dénombre 182 skateparks et espaces de vélo freestyle sur les 3 487 équipements extérieurs et petits terrains en accès libre en Languedoc-Roussillon.

Bibliographie

Barnaud L., Buffard P., « Une offre d'équipements sportifs qui court après la démographie », Insee Languedoc-Roussillon, *Insee Analyses* n°18, octobre 2015

Canonéro B., Gidrol J.-C., « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 », Insee Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse* n°2, février 2014

Adaoust S., Barret C., Domens J., « Équipements sportifs : Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés », Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Dossier* n°12, juin 2013

« État des lieux de l'offre des bassins de natation en France : Une approche par les territoires », Ministère de la Santé et des Sports, novembre 2009

Géraud G., Gicquaud N., Lebeaupin A., « Les Pays de la Loire, une région bien dotée en équipements sportifs », Insee Pays de la Loire, *Études* n° 72, Novembre 2008

Muller L., « La pratique sportive en France, reflet du milieu social », Insee, *Données sociales : La société française*, édition 2006, mai 2006

« Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories », Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, janvier 2011.

Insee Dossier

Languedoc-Roussillon

Les équipements sportifs en Languedoc-Roussillon en 2015

Dossier
Octobre 2015

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II
de Montmorency
CS 27464
34964 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :
Christian Toulet

Rédaction en chef :
Magalie Dinaucourt

ISSN 2429-2559
© insee 2015



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

